

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements .....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) .....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) .....	
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ) .....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Après les entretiens de Bruxelles : La France entend se défendre ! — Le nouveau plan franco-belge de réparations. — L'Allemagne s'apprête à négocier. — Une interview du magnat Thyssen.

Les derniers entretiens de Bruxelles entre les hauts dirigeants français et belges, encore qu'ils ne soient que la suite logique et normale des réunions précédentes, ont revêtu un caractère particulièrement important.

Il semble, en effet, qu'on soit arrivé à un tournant des événements actuels : France et Belgique paraissent décidées à employer vis-à-vis de l'Allemagne des méthodes plus efficaces.

Il y a d'abord la question des conditions de l'occupation.

Sur ce point, la France n'entend pas se laisser intimider, ni laisser se renouveler les actes de terrorisme qui marquent jadis l'occupation de la Haute-Silésie ; puisque le Reich l'y oblige, elle procédera à son exemple : prise d'otages et, au cas d'attentats contre des Français, exécution de ces otages.

C'est le système des représailles : il est regrettable que nous soyons obligés d'en venir là. Du moins, nous avons, non pas une excuse, mais bien une raison décisive : les violences allemandes.

Quelle que soit notre répugnance à voir couler le sang — et elle est profonde —, si Berlin veut absolument que le sang coule, nous nous voulons que ce ne soit pas du sang français.

Le gouvernement français est décidé à parler le seul langage qu'entendent les Allemands.

Il faut l'en féliciter.

D'un autre côté, Paris et Bruxelles se sont concertés sur ce qu'on pourrait appeler l'utilisation de la Ruhr.

Il y a d'abord l'utilisation immédiate : c'est-à-dire la fourniture à la France et à la Belgique du charbon et du coke dont elles ont besoin. Tout un plan de livraisons a été élaboré qui sera exécuté progressivement.

De fait, l'opinion s'étonnait que l'intervention dans la Ruhr, loin de nous apporter les ressources nécessaires de combustibles, eût entraîné au contraire une diminution de nos disponibilités.

Désormais, les deux pays auront leur part : ce sera simple justice.

Mais il y a aussi l'utilisation future : la Ruhr est un gage que nous détenons pour garantir les paiements de réparations.

Les dirigeants belges et français sont tombés d'accord pour appliquer à l'Allemagne, volontairement défaillante, les procédés qu'elle infligea en 1870 impitoyablement à la France vaincue.

Le principe de ce programme, c'est le parallélisme de l'occupation et des paiements : les territoires détenus à titre de gages seront évacués au fur et à mesure des paiements allemands, et seulement à cette condition.

Voilà qui est de bonne guerre et on ne peut que regretter que l'application d'une telle méthode ait attendu plus de quatre années !

Maintenant, il ne suffit pas de poser un principe ; il importe de le réaliser avec toute la rigueur possible : le Reich comprendra-t-il...

Plusieurs journaux anglais, à la suite de leurs correspondants particuliers en Allemagne, se font l'écho des bruits de négociations qui circulent Outre-Rhin.

Les uns, comme les Daily News, parlent de démarches du Reich à Londres pour « s'assurer jusqu'à quel point la Grande-Bretagne est disposée à collaborer à un nouvel effort destiné à résoudre le problème des réparations tout entier ».

D'autres, comme le Daily Express, disent connaître de bonne source le projet de règlement que les Allemands s'apprêtent à proposer à la France et qui comporterait les conditions suivantes :  
1<sup>o</sup> un paiement de 2 milliards 1/2 de livres sterling, dont la moitié irait à la France ;  
2<sup>o</sup> une garantie réciproque de non-

agression pour une période prolongée de la part de la France et de l'Allemagne ; la France devrait garantir également que la Pologne n'attaquera pas l'Allemagne ;  
3<sup>o</sup> l'évacuation de la Ruhr.

Ces préparatifs de négociations allemandes, sont également affirmés par d'autres journaux étrangers.

Ainsi, la Prager Presse, de Prague, écrivait l'autre jour d'après son correspondant à Berlin :

Dans les milieux officiels berlinois, on ne conteste pas que le gouvernement s'attache actuellement à mettre au point le nouveau programme des réparations. On considère comme naturel qu'il faille s'armer en prévision du moment où devront être enlaminées des négociations, auquel cas le ministère du Reich ne se présentera à la table des pourparlers qu'avec un programme complet.

Ces bruits méritent d'être retenus, encore que la presse allemande déclare avec ensemble, comme si elle obéissait à un mot d'ordre que les dirigeants du Reich ne songent nullement à négocier, mais réservent tous leurs soins à l'organisation de la résistance.

Mais que valent de tels démentis ?

Voici d'ailleurs un document qui semble venir confirmer les précédentes informations : il ne manque pas de valeur.

Le correspondant du Daily Mail dans la Ruhr cite les déclarations que lui a faites M. Fritz Thyssen, à Hamborn, suivant lesquelles « l'Allemagne ayant perdu la guerre doit payer ».

M. Thyssen s'est exprimé en ces termes :

Si la France déclare qu'elle annexera la Ruhr si nous ne payons pas, nous payerons, naturellement. Nous avons perdu la guerre et il faut que nous payions. Mais le paiement doit être fixé d'une façon raisonnable. Je suggère la nomination d'une commission qui sera chargée de fixer la somme totale de nos dettes et de prendre les mesures nécessaires pour l'émission d'un emprunt en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, emprunt garanti par notre commerce d'exportation. La France pourrait conserver la rive gauche du Rhin en garantie et nous serions libres de reprendre notre production et de nous acquitter de nos obligations. La présence de l'armée française dans la Ruhr, au lieu de faciliter la tâche, la rend plus difficile.

Pour apprécier, à leur juste valeur, ces déclarations, il ne faut pas perdre de vue que le chancelier Cuno n'est que le porte-parole des magnats de l'industrie et que Thyssen est lui-même un des plus importants magnats.

Serait-ce le début d'un revirement et le prélude d'une meilleure conception de la situation par les dirigeants Allemands ?

M. D.

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

Une énormité

La presse allemande s'efforce d'accréditer la version que les officiers français tués à Buer l'ont été par des soldats français.

Une note des autorités militaires françaises de Buer déclare qu'au cours de l'autopsie des deux victimes, on a trouvé des balles provenant d'un pistolet « Para Bellum », c'est-à-dire d'une arme d'un usage courant dans l'armée et la police allemandes et dont les troupes françaises ne possèdent aucun modèle.

### Les expulsions

La haute commission interalliée des territoires rhénans vient de prononcer, à la date du 8 mars, 180 nouvelles expulsions de fonctionnaires, dont 125 employés des douanes, 10 fonctionnaires du service des postes et télégraphes, et 12 fonctionnaires du service de l'enseignement.

### Renforts belges

M. Maginot a annoncé que nous allons envoyer dans la Ruhr un renfort de 15.000 hommes. Les Belges, de leur côté, renforceront de 5.000 hommes leur corps d'occupation.

### L'exode de l'or allemand

Selon le Handelsblad, cinq wagons chargés d'or de la Banque d'Empire allemand ont traversé, la frontière à Oldengal, à destination d'Amsterdam.

Les étudiants américains approuvent la France

Les étudiants de l'Université de

Yale, à New-Staton (Connecticut), ont procédé à un scrutin afin de montrer quelle était l'opinion de la jeunesse américaine concernant la coopération des Etats-Unis dans les affaires européennes.

Par une majorité des deux tiers ils ont voté en faveur d'une résolution déclarant que la France était justifiée à envoyer des troupes dans la Ruhr.

### En faveur du vote familial

La Chambre de commerce de Périgueux a émis le vœu suivant :

« Considérant qu'il n'est pas juste que l'homme qui a pu constituer une famille dans son pays pour la nourrir, l'élever et la conduire jusqu'à la formation de familles nouvelles, ne compte pas plus dans la direction des intérêts généraux que le célibataire qui n'est tenu à veiller qu'à sa propre existence, émet le vœu que le Parlement établisse le vote familial. »

### Les Soviets procèdent à de nouvelles exécutions

En exécution du verdict prononcé par le collège militaire du tribunal révolutionnaire suprême, ont été fusillés, à Pétrograd, l'ancien officier de la garde Efron, accusé d'espionnage en faveur de la Finlande ; les anciens officiers Marewsky et Rotenkoff, pour avoir organisé un complot parmi les aviateurs militaires de Pétrograd ; l'ancien commandant de la flotte de la Baltique, Schoukhovosoff et le médecin de la même flotte Nijinsky, pour dilapidation de fonds.

## Chambre des Députés

Séance du 13 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion relative aux arsenaux. Le projet est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi tendant à faciliter, par des avances de l'Etat, la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes. M. Queuille, rapporteur, expose le projet : il sera mis, dit-il, 600 millions à la disposition de l'Etat. M. Dessein voudrait que cette somme fut portée à 1 milliard. MM. Chéron, Molinié, Loucheur, Daladier, présentent quelques observations et l'article 1<sup>er</sup> du projet est voté. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance du 13 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre vote le projet relatif au nouveau régime douanier des produits marocains à leur entrée en France et en Algérie.

La Chambre discute le projet tendant à réprimer la hausse illicite sur les loyers : un taux-limite est fixé à 75 0/0 de majoration sur les loyers de 1914 pour la Seine ; dans les départements, le taux limite sera fixé par une commission paritaire composée de 4 propriétaires et de 4 locataires présidée par un conseiller à la Cour d'appel.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi concernant la fixation du nombre des députés.

M. Andrieux demande que l'on vote d'abord sur le mode de scrutin. Le ministre de l'Intérieur combat cette motion qui est repoussée par 437 voix contre 147.

M. Gay propose de fixer à 500 le nombre des députés et à 200 le nombre des sénateurs.

Le ministre de l'Intérieur demande le maintien du système de vote actuel.

Le passage à la discussion du projet de loi est repoussé par 490 contre 80.

## Sénat

Séance du 13 mars 1923

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif au recrutement de l'armée. Les articles 22 à 47 sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'élection de M. Jovelet, élu sénateur de la Somme, est validée.

## CHRONIQUE LOCALE

### Tabacs

M. Lacoste, commis de culture de 8<sup>e</sup> classe dans la direction de Cahors est nommé à la 7<sup>e</sup> classe.

Mme veuve Raffy est nommée débitante de tabac à Monbrun en remplacement de M. Taurand, nommé à Glandes.

### Service vicinal

M. Brunet (Firmin) est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe en résidence aux Junies.

## COMPARAISON

Un de ces soirs, dans le Salon commun à ceux à qui n'en ont pas de particulier — c'est-à-dire au Café, — des citoyens discutaient au sujet des affaires de la Ruhr.

D'aucuns trouvaient excessives les mesures qui étaient prises contre les Boches. « Ces pauvres gens, disaient-ils, ne peuvent pas payer : qu'on les laisse tranquilles ! »

« Ils surenchérisaient même : « On les traque, on les martyrise !... »

Ces propos furent relevés vertement par d'autres habitués du Salon commun. Et comment !

Cette discussion qui a eu lieu dans un Café, s'est probablement tenue dans d'autres Cafés. Or, cette discussion pleine d'intérêt, demande une mise au point.

Nous sommes, nettement, de l'avis de ceux qui ne géignent pas sur le sort des Boches de la Ruhr.

Car que serait-il advenu si les Boches avaient occupé nos territoires, s'ils s'étaient installés en France jusqu'au versement du dernier sou de l'indemnité qu'ils auraient exigée ?

Ceux qui géignent sur les mesures prises dans la Ruhr, veulent l'ignorer : soit ! Cependant, il est intéressant de leur mettre sous les yeux ce que le Journal Officiel publie dans son numéro du 11 mars.

Le Journal Officiel publie une liste de citoyens, de citoyens français qui sont décorés de la Médaille de la Reconnaissance, parce qu'ils ont été victimes des Boches, pendant la guerre.

Nous cueillons au hasard dans cette liste : que chacun juge comment les Boches ont traité leurs... victimes !

« Mme Bosquelle, née Wilmont (Yvonne-Denise-Marie), cultivatrice à Rumejies (Nord) : ayant découvert dans une de ses terres une cage renfermant un pigeon, a rempli le questionnaire et lâché le pigeon. Arrêté pour ce fait, fut condamné à 12 ans de travaux forcés. Une de ses filles qui l'avait aidée dans sa tâche fut fusillée. »

« M. Sauvage (Albert-Jean-Baptiste), à Condé-sur-Escaut (Nord) : a été tué par des soldats allemands, après avoir fait preuve du plus pur patriotisme et du plus grand courage. »

« Mme veuve Delacroix, née Lefèvre (Gabrielle), à Saint-Quentin (Aisne) : a fait preuve du plus grand patriotisme en prêtant son concours au service organisé en région occupée pour renseigner les alliés sur les mouvements des troupes allemandes. Arrêtée, le 25 août 1916, est traduite devant un conseil de guerre et condamnée à 10 ans de travaux forcés. A subi sa peine en Allemagne jusqu'à l'armistice. Son mari, arrêté dans les mêmes conditions, est condamné à mort et est décédé dans la prison la veille du jour fixé pour l'exécution. »

« M. Bossus, curé à Vaux-sous-Laon (Aisne) : pour avoir coupé des fils téléphoniques, puis reçu et caché des soldats français, a été condamné, le 6 novembre 1915, à 15 ans de travaux forcés. A accompli trois ans de cette peine dans les conditions les plus pénibles, confondu avec les forçats allemands de droit commun et traité comme eux. »

« M. Dumont (Arthur-Joseph), instituteur en retraite à Genoch (Nord) : pour avoir lâché des pigeons porteurs de renseignements relatifs aux armées allemandes, a été condamné à 14 ans de travaux forcés. A toujours fait preuve du plus grand courage. »

Voilà une documentation pour les habitués du « Salon commun » qui voudront répondre à ceux qui géignent sur le sort des « pauvres Boches de la Ruhr. Voilà ce qu'on pourra dire à ceux-ci : « Est-ce que les Boches de la Ruhr sont soumis aux traitements dont ont été victimes des Français, des compatriotes, quand les Boches occupaient les territoires français ? »

La comparaison est facile à faire : la liste des quelques noms, pris au hasard, dans l'Officiel du 11 mars, peut être mise en regard de la liste des noms des Boches de la Ruhr condamnés à quelques marks d'amende, à quelques semaines de prison !...

LOUIS BONNET.

### Recette auxiliaire

La recette auxiliaire municipale des postes créée à l'Hospitalet sera mise en activité le 16 avril prochain.

### Postes

Sont nommés facteurs ruraux des Postes : M. Sol, candidat militaire à Luzech ; Fallière, candidat militaire à Frayssinet ; Venries, candidat civil à Gorses.

### Conférence de M. le D<sup>r</sup> Bénéch sur l'œuvre antituberculeuse

C'est samedi soir, 17 mars, à huit heures trente que doit avoir lieu au Théâtre de Cahors, une conférence de M. le D<sup>r</sup> Bénéch sur les œuvres d'hygiène sociale et de lutte antituberculeuse dans le Lot.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux malheureux, toutes les bonnes volontés qui s'intéressent aux œuvres de charité et aux œuvres de solidarité sociale viendront entendre le conférencier et associer leurs efforts et leurs bonnes volontés à ceux des membres du Comité antituberculeux.

Mais l'assistance devra aussi comprendre tous ceux qui après avoir préconisé des réformes, soutenu des programmes et encouragé le vote de lois pour la protection de la santé publique et la pratique de la solidarité sociale, veulent faire de ces réformes une réalité.

C'est après l'ère des promesses, l'ère des réalisations qui s'ouvre.

M. le D<sup>r</sup> Bénéch vient faire l'appel des bonnes volontés : tous les Cadurciens auront à cœur de répondre : Présent.

### Inspection générale

M. Derôme, inspecteur général de l'enseignement primaire est actuellement dans notre ville en tournée d'inspection. Il a visité mercredi l'école primaire supérieure, les écoles annexes, et jeudi les écoles normales.

Nous apprenons que lundi, à l'Ecole normale d'instituteurs, M. Derôme fera deux conférences, la première de 9 h. à midi, la deuxième de 2 h. à 5 h. au personnel de l'enseignement primaire supérieur sur « l'enseignement des sciences. »

### Inspection d'académie

Dans la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire d'inspection académique, dressé par le Comité consultatif de l'enseignement primaire pour l'année 1923, nous relevons avec plaisir le nom de M. Bourthoumiex, commis d'inspection académique à Cahors.

Nos félicitations.

### Pour les ouvriers des tabacs

M. le Directeur général des Manufactures des Tabacs vient de décider que le salaire des ouvriers du Magasin de Cahors sera fixé à 14 francs et celui des ouvrières à 6 fr. 50.

### Monument Charles Boursoul

M. de Monzie, Sénateur, Maire de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante :

Vous avez bien voulu me demander d'autoriser, dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire de France, une souscription en vue d'élever à Charles Boursoul un monument dans la ville de Saint-Céré où il vivait et où il est mort.

Pour répondre à votre désir, je donne des instructions à Messieurs les Recteurs des deux Académies de Bordeaux et de Toulouse pour que la souscription dont il s'agit soit organisée le plus rapidement possible.

Avec le plaisir que j'ai de vous être agréable, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à mes sentiments de haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique.

### Œuvres littéraires et artistiques

Le Conseil général du Lot, soucieux d'aider et d'encourager les artistes et les littérateurs qui, par leurs œuvres, glorifient et font connaître le Quercy, a inscrit à son budget une somme de 2.000 fr. dont la répartition sera faite par une Commission spéciale.

Pourront être présentées à cette Commission les œuvres de tous les écrivains ou artistes originaires du département du Lot ou y habitant.

Les demandes devront être adressées à la Préfecture du Lot (2<sup>e</sup> division) avant le 1<sup>er</sup> avril 1923.

### Nécrologie

On annonce la mort à Caussade de M. le D<sup>r</sup> Roudouly, qui fut au début de la guerre, médecin-chef de la place de Cahors. Excellent praticien, chef

bienveillant, M. Roudouly avait laissé de vives sympathies dans notre ville.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

### Association syndicale

Suivant procès-verbal en date du 21 janvier 1923, les propriétaires intéressés à l'amélioration du chemin rural dit de « Floirac à Miers » ont déclaré se constituer en association syndicale, pour l'exécution des travaux sus-visés.

Par arrêté préfectoral, cette association est autorisée.

### Déclaration d'association

Le Journal Officiel publie les déclarations d'associations suivantes : l'Union des Combattants de Lacapelle-Marival. But : défense des intérêts. Siège social : Lacapelle-Marival.

Union Sportive Caillacoise. — But : Pratique des exercices physiques. Siège social : Caillac.

La Diane de Mézels. — But : défendre les récoltes contre les ravages commis par tous les animaux nuisibles. Siège social : Mézels, commune de Vayrac.

### Arrestation

La gendarmerie de Castelnau a procédé à l'arrestation du nommé Tiffernet, âgé de 38 ans, pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. Il a été écroué à la prison de Cahors.

Cet individu a été récemment poursuivi et condamné pour escroquerie.

Sachant que le fils de braves propriétaires du Lot-et-Garonne avait été tué à la guerre, et profitant d'une ressemblance assez frappante, il se rendit dans cette maison désolée et se présenta comme l'enfant de la famille, déclaré décédé par erreur. Il raconta qu'il avait été relevé mourant sur le champ de bataille, fait prisonnier et séquestré en Allemagne. Il se montrait d'ailleurs très prolix et se prêtait particulièrement documenté sur la situation des prisonniers retenus, prétendait-il, en Bohême après le traité de Versailles.

Ces histoires furent curieuses et certains journaux les appuyèrent même sans réserve. Les voisins, les amis de la famille reconnurent d'ailleurs formellement le simulateur comme étant le soldat disparu. Il faut dire que Tiffernet ne négligeait rien pour ajouter à la vraisemblance de son récit ; il allait même jusqu'à s'affubler d'un bégaînement prononcé comme en avait eu le militaire mort au champ d'honneur. Une circonstance toute fortuite fit connaître la vérité et Tiffernet, fut arrêté.

### En appel

La Cour d'appel d'Agen vient de condamner à 100 francs d'amende M. Nouvel, qui conduisant le camion-automobile de la Compagnie du Gaz de Cahors, écrasa, à Douelle, une fille de 4 ans.

Nouvel avait été acquitté par le tribunal correctionnel de Cahors.

### Bal des coiffeurs

Nous avons annoncé que les garçons coiffeurs de Cahors organisaient un bal.

C'est le mercredi 18 avril que ce bal aura lieu, dans la salle du Palais des Fêtes.

On se souvient du succès qu'obtint, l'an passé, ce bal : il est certain que cette année, il obtiendra le même succès, car, il nous est permis de dire que les organisateurs ont décidé de faire mieux que l'année dernière.

### Le premier contingent de la classe 1923 partira vers le 10 Mai

Le Ministre de la guerre et des pensions vient d'adresser aux autorités militaires ses directives générales pour la préparation de l'incorporation du premier contingent de la classe 1923.

L'appel de ce contingent aura lieu vers le 10 mai.

Les instructions détaillées pour sa répartition seront données ultérieurement et fixeront les dates exactes de mise en route des jeunes soldats.

### Les joueurs « touchés » dans le rugby et le football

A la Société de médecine de Toulouse, M. Gorse a communiqué la

statistique des accidents qu'il a notés, du 15 septembre 1922 au 31 janvier 1923, dans la garnison de Toulouse.

L'étude portait sur six équipes qui ont joué une partie par semaine en moyenne, pendant 4 mois et demi.

Il a relevé parmi les joueurs de rugby : 1 plaie au sourcil, 5 hydarthroses du genou, 4 entorses du cou de pied, 4 fractures, 3 luxations. En moyenne, chaque accident a causé une interruption de travail de 20 jours.

Par contre, au cours d'un nombre égal de parties de football association, aucun accident n'a été observé capable d'arrêter le joueur dans ses occupations habituelles.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre : 1° quel est exactement pour 1923, le droit aux permissions des militaires de la classe 1921, sursitaires de six mois, et démobilités dans le courant de l'automne 1923 ; 2° si ces militaires étant assimilés à leurs camarades de la classe 1921 — qui ont eu de 1921 à 1922 environ 100 jours de permission — ils ne pourront pas, invoquant les mêmes droits, solliciter, en temps voulu, une permission libérale d'une durée correspondante.

Réponse. — Les militaires sursitaires de la classe 1921, incorporés en octobre 1921, devant accomplir deux ans de services, à compter de leur incorporation effective, et devenant, par suite, libérales le 1<sup>er</sup> octobre 1923, bénéficieront, au cours de l'année 1923, de trente jours de permission. Il ne saurait être question d'accorder à ces militaires des permissions supplémentaires de la nature de celles qui ont été accordées en 1921 et 1922, ces dernières ayant été accordées à titre exceptionnel par mesure d'économie, en application des lois de finances.

La VII<sup>e</sup> Foire de Bordeaux

En réponse aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées par les commerçants et industriels de notre région, le Comité Directeur de la Foire de Bordeaux nous prie de faire connaître que sa VII<sup>e</sup> Foire aura lieu, comme à l'habitude, du 15 au 30 juin prochain.

Elle aura cette année une importance exceptionnelle en raison des nombreuses adhésions déjà acquises et des très importantes participations des Gouvernements coloniaux et des pays étrangers.

Tous renseignements utiles peuvent être demandés soit directement au Comité de la Foire de Bordeaux, soit au Délégué Officiel pour notre Région, M. Raymond Caillaud, 2, Place Henri IV, Cahors.

Perdu

Il a été perdu une chienne d'arrêt blanche et marron, corps moucheté de tâches marron. La ramener au bureau de police.

## CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIENS

DIMANCHE 18 MARS 1923

Gallica C. Toulousain (1), Champion des Pyrénées (2<sup>e</sup> série) — contre Aviron Cadurcien (1).

L'excellente équipe (1) du Gallica, nous rendra visite dimanche, et nous espérons ce jour-là que les Cadurciens seront d'autant plus nombreux au Stade que ce match sera certainement un des plus intéressants de l'année.

Gallica est à l'heure actuelle champion des Pyrénées de la 2<sup>e</sup> série, après avoir battu la redoutable équipe première de Moissac, et le champion des Pyrénées pourait bien cette année devenir champion de France.

Les sportifs cadurciens comprennent toute l'importance de cette rencontre, qui mettra en présence un quinze fortement entraîné et pratiquant un rugby très vite et très élégant avec notre première équipe. Nous ne voulons évidemment pas songer à la victoire pour nos joueurs ; mais nous sommes convaincus qu'ils sauront par leur courage endiguer les attaques adverses et défendre vaillamment nos couleurs.

Un beau match, en un mot, sera joué dimanche, digne d'amener à l'île le public des grandes journées.

Les équipiers convoqués sont pris instantanément d'être présents à 2 heures précises.

Feuilleton du « Journal du Lot » 38

## L'Affaire Froideville

PAR  
André THEURIET  
de l'Académie Française

### DEUXIEME PARTIE

#### VII

— M. Marly est notre ami, dit Thérèse, qui ne put s'empêcher de rougir, et comme vous l'avez compris vous-même, cela suffit pour que nous nous intéressions à tout ce qui le concerne. De quoi s'agit-il, monsieur ? reprit-elle avec un redoublement d'anxiété, parlez plus clairement, je vous en prie !

— M. Marly s'est compromis gravement, et sa position administrative est menacée.

Thérèse Somberton était devenue très pâle, ses lèvres froides frémis-saient sans pouvoir articuler une parole, et ses yeux humides regardaient vaguement le comte.

— Sa position... est menacée ? balbutia enfin Thérèse d'une voix faible.

— Oui, répéta-t-il, et menacée à cause de vous, mademoiselle.

Il s'arrêta un moment pour étudier l'effet du coup qu'il venait d'asséner, et fut stupéfait lui-même de

## Procès-verbaux

Procès-verbal a été encore dressé par le Commissaire de police contre 2 cyclistes qui traversaient à bicyclette les Allées Fénélon.

Les cyclistes, les conducteurs de véhicules finiront par apprendre que ces Allées sont réservées aux piétons. Ils l'apprendront à leurs dépens, puisqu'aussi bien, ils ne veulent pas lire l'avis qui est affiché sur le mur du lycée, au coin de la rue Pasteur, avis portant qu'il est interdit aux conducteurs de véhicules de toute sorte de passer sur les Allées Fénélon.

Cet avis est affiché depuis plusieurs années : on n'en a jamais tenu compte. Il est donc temps de le faire observer.

## Ecoles Nationales Professionnelles

Concours d'admission en 1923

Le concours d'admission aux Ecoles Nationales Professionnelles aura lieu le vendredi 29 juin 1923 au chef-lieu de chaque département.

Les demandes d'inscription au concours et les demandes de bourse devront être déposées à la Préfecture, le 30 avril, au plus tard.

La nomenclature des pièces à produire, les conditions d'admission au concours et le programme des connaissances exigées, sont déposés à la Préfecture 1<sup>re</sup> division où les intéressés pourront en prendre connaissance.

## THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est vendredi soir, 16 mars, que sera donnée au Palais des Fêtes, en représentation :

### FLEUR DE BÉARN

pièce en 3 actes de M. P. de Lagor, musique de Gaston Mirat.

## Pour les cheveux

L'Onde OPOP assainit les cheveux, les rend résistants, fous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont teints, et assure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs mois. — **POPOVITCH**, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

## Castelfranc

Naissance. — On nous informe que la jeune Mme Roger Joucla, femme de notre excellent ami, le filateur bien connu dans la région, vient de mettre heureusement au monde, à Paris, chez ses parents, une charmante fillette prénommée Ginette.

Aux heureux parents, nous adressons nos bien cordiales félicitations et nos meilleurs vœux de santé à la maman et à son bébé.

Trouvaille. — Le sieur Jourdan, ouvrier à l'usine à chaux, à Castelfranc, a trouvé une croix de guerre avec étoile en argent, sur la route de Luzech.

Cette croix a été remise au maire de Castelfranc qui la tient à la disposition du propriétaire qui l'a perdue.

Félicitations à M. Jourdan.

## Caillac

La vie à Caillac. — Notre commune doit se sentir heureuse d'avoir le moyen de charmer les loisirs de ses habitants par des distractions saines, agréables et très goûtées du public. Sous l'énergique impulsion de M. Delrieu, une atmosphère de bien-être règne dans la population. Elle n'a rien à envier aux citadins. Une société de football, possédant deux équipes, a été légalement constituée. Elle réunit les jeunes gens, et tout le monde suit avec intérêt les progrès des équipiers.

Le cinéma vient ensuite charmer les longues soirées d'hiver par son art muet. C'est en même temps un puissant moyen d'enseignement, tout en amusant les élèves.

Le phonographe vient de temps à autre donner un avant-goût du talent de nos grands musiciens ou de celui des grands chanteurs.

## Borganty-Lapeyre

Syndicat des planteurs de tabac. — Le Syndicat des planteurs de tabac de notre commune, s'est réuni ces jours derniers, à la mairie, pour procéder au versement des cotisations et à l'élection d'un délégué pour le prochain congrès national de Bordeaux.

A l'unanimité des membres présents M. Vinel a été élu comme délégué, avec M. Cabarrot pour suppléant.

## St-Cirq-Lapopie

Battue mouvementée. — Une battue mouvementée a eu lieu dans les parages du Causse de Saint-Cirq et de Crégols, sous les auspices du Rallye-Négraval et l'habile direction de M. Lagarde, lieutenant de louveterie de Saint-Cirq-Lapopie.

Un énorme solitaire fut déposé et une poursuite acharnée commença. Serré de près, le solitaire se défendit avec une énergie farouche, chargea plusieurs fois les chiens et blessa grièvement le chien limier. Chassé à coups de feu d'un bois impénétrable aux chasseurs, il fut enfin abattu dans la Cèvenne-Noire, non loin des sources du Bornac. Il pesait 104 kilo.

Nos félicitations aux adroits chasseurs.

## Figeac

L'agrandissement de Figeac. — Jeudi soir avait lieu sur les terrains des hospices route de Lissac la réunion d'une commission qui avait pour but d'étudier la possibilité de l'agrandissement et de l'extension de la ville par un lotissement de terrain dont les hospices sont propriétaires à proximité des Carmes. Cette idée, la meilleure entre toutes, mérite bien d'être étudiée d'une façon attentive car, si elle est menée à bonne fin, elle dégagera l'intérieur de la ville et les maisons chevauchant les unes sur les autres, créera des édifices nouveaux, bien aérés, ensoleillés et agrémentés d'un petit jardin.

D'après le projet, les terrains de l'hospice seraient vendus en lotissement, de telle sorte que de larges voies desserviraient la ville nouvelle, et le tout serait rattaché au boulevard Wilson face la place Cavale qui va, elle-même, communiquer sous peu à la place Vivat.

Notre hospice est aisé, on pourrait presque dire riche et partant de là il ne doit pas dans ces ventes des terrains être par trop hésitant et entraver la réalisation du projet.

La superficie du terrain, dont on peut disposer sans lui nuire, va lui créer un sérieux capital, bien qu'on ne doive pas vendre les terrains plus cher que 3 fr. le mètre. Et dès lors en prenant comme base ce prix de 3 fr. le mètre, un retraité, un fonctionnaire, un petit rentier, pourrait être chez lui avec une somme d'environ 17 à 18 mille fr., construction et terrain compris en supposant une superficie de 650 mètres et une maison de 4 pièces avec cave, buanderie au dessous.

Comme on le sait, les constructions sont exemptes d'impôts fonciers pendant 15 ans, à la condition qu'elles soient achevées avant le 31 décembre 1927.

Notre municipalité ne voudra pas rester indifférente à cette idée. Parmi les membres plusieurs sont qualifiés par leur profession et leur capacité pour étudier de très près les avantages que Figeac doit retirer de son développement si non immédiat du moins très prochain et ils doivent se préoccuper surtout de dresser un plan des voies qui doivent être ouvertes pour éviter l'étranglement des rues.

## Puybrun

Foire du 10 mars. — Foire importante. Transactions avantageuses.

Boeufs de boucherie, 105 à 125 fr. le quintal ; boeufs de harnais, 2,000 à 3,000 fr. la paire ; vaches de trait et de boucherie, de 700 à 1,500 fr. pièce ; veaux oscillaient entre 4 et 5 fr. le kilo ; moutons s'envolaient aux environs de 140 fr., et les brebis, de 120 fr. la pièce.

Volailles, 3 fr. ; lapins, 1 fr. 50, la livre ; œufs, 3 fr. 40 la douzaine.

## Latronquière

Arrestation. — La gendarmerie de Latronquière a arrêté la veuve Moncany, du village de Bray, commune de Lacandourcet, pour vol d'un petit marmite en émail et d'un pot à lait, chez M. Sauraniac, quincaillier à Latronquière. La veuve Moncany a été conduite à la maison d'arrêt de Figeac et écrouée.

## Teysseu

Foire. — Notre foire du 13 a été très importante. Les veaux se sont vendus de 4 à 5 fr. le kilo. Beaucoup d'activité sur le foirail des vaches. Les marchés ont été nombreux et les prix très variés.

Œufs, 2 fr. 75 la douzaine ; poulets, 2 fr. 75 la livre ; lapins, 1 fr. 30 la livre.

Les puits des écoles. — Nous avons appris avec plaisir que la commission départementale, dans sa dernière séance, avait accordé une subvention de 500 fr. à notre commune, pour l'établissement d'un puits dans la cour des écoles.

## Montfaucon

Monument aux morts. — Le conseil municipal a décidé d'élever un monument aux morts. Ceux qui pourraient concourir pour l'érection sont priés d'adresser les prix courants, devis et projets à M. le maire de Montfaucon, président du comité.

Enquêtes et perquisition. — M. le juge de paix de Labastide est venu samedi dernier, 10 courant, opérer une perquisition. Diverses choses ont été saisies et adressées au parquet de Gourdon. Cette perquisition se rapporte à une affaire connexe à l'outrage aux bonnes mœurs dont on parle beaucoup et qui a déjà motivé pas mal d'enquêtes. Le dénouement de tout cela ne saurait tarder.

## Anglars-Nozac

On nous fait part du décès de Mme veuve Marie Tocaven, emportée par une embolie, à l'âge de 71 ans. Aux familles Tocaven et Calcat, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

## Marché de La Villette

12 Mars 1923

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Boeufs....	5,828	763	2,70	2,40	2,00
Vaches....	2,083	155	4,80	4,30	4,00
Taureaux..	15,341	1,890	4,50	4,25	4,00
Veaux....	3,027	6,60	6,60	6,40	6,20

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 32.

## LES SANCTIONS

### Vers le dénouement (?)

De Londres : Les nouvelles reçues de différents pays neutres, qui sont en rapports étroits avec Berlin, font ressortir que le gouvernement allemand se déciderait à faire, d'ici quelques jours, une offre complète pour le règlement des réparations.

Cependant le gouvernement allemand ne rendrait publiques ses propositions que dans le cas où il aurait assurance qu'elles seraient examinées avec soin par les Alliés.

Sans connaître exactement les termes de la proposition allemande, on paraît admettre que le chancelier du Reich se rendrait à l'idée l'un contrôle international sur les finances allemandes et de la concession de garanties internationales à accorder à la France pour sa sécurité.

## Un paiement allemand

De Berlin : La Reichsbank a fait parvenir à la Banque d'Angleterre des devises étrangères pour une somme de 48 millions de marks-or en prévision de l'échéance du 15 mars des Bons du Trésor destinés à la Belgique.

Ces bons ont été escomptés par les banques suisses.

## L'or boche en Hollande

D'Amsterdam : Cinq wagons d'or envoyés par la Reichsbank sont passés, la nuit dernière, à Odenzant à destination de notre ville.

## Règlement anglo-américain

De Washington : Les fonctionnaires du Trésor comptent recevoir aujourd'hui le premier versement anglais relatif à la dette de guerre s'élevant à 800 mille livres sterling.

## Lénine très malade

De Riga : Le Bulletin Officiel Soviétique, publié à Moscou, dit que Lénine, complètement paralysé du côté gauche, a perdu l'usage de la parole.

## LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée  
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs  
UN SEUL MODÈLE DE FLACON  
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

## On demande une bonne

à tout faire

S'adresser : 16, avenue de Toulouse, à Saint-Georges, CAHORS

## AVIS

La LABORIEUSE, place de la Halle

Tous les jours arrivages de poissons de mer et coquillages

PRIX MODÉRÉS

## CHAMBRE GARNIE

A LOUER

vue sur le terrain des sports

S'adresser : 4, place Luctérius

# A la Samaritaine CAHORS

## Jean SÉGUÉLA

5, rue Georges Clemenceau et Place Galdemar

### GRAND CHOIX DE TAILLEURS

pour Dames et Jeunes Filles, blouses, robes

#### TISSUS HAUTE NOUVEAUTE, SOIERIES, etc.

## PURGE

### d'hypothèques légales

ETUDE  
DE  
M<sup>r</sup> François SÉGUÉY  
Licencié en Droit  
Avoué près le Tribunal civil de Cahors  
y demeurant, rue St-Pierre

Suivant acte passé devant Maître GUILHEM, notaire à la résidence de Labenne, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois, enregistré, contenant vente par Madame RIGOULE Marie, veuve BOUSQUET Alexandre, dame employée des Postes et Télégraphes, demeurant à Toulouse, boulevard Lascrosses, numéro sept, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son fils BOUSQUET André Antoine-Marie-Jean, employé, demeurant à Toulouse, boulevard Lascrosses, numéro sept, aux termes de la procuration reçue en vertu de la loi du 12 janvier mil neuf cent vingt-trois par Maître LASCAZES, notaire à Toulouse, enregistré, dont le brevet en due forme est demeuré annexé à l'acte :

1<sup>o</sup> d'une entière maison d'habitation avec ses patus et dépendances situées au lieu et commune de Labenne, confrontant au nord à Roche et venelle, à l'est à rue publique, au midi à rue publique et à l'ouest à route, formant le numéro TROIS CENT TRENTE-TROIS (333) de la section B, du plan cadastral de la commune de Labenne ;

2<sup>o</sup> d'un jardin et d'une étable contigus, situés aux mêmes lieu et commune de Labenne, confrontant au nord à Barel, à l'est à Four-nié, au midi à rue publique et à l'ouest à rue publique, formant les numéros TROIS CENT VINGT-NEUF, TROIS CENT TRENTE partie (329, 330) partie de la section B, du plan cadastral de la commune de Labenne ;

3<sup>o</sup> d'un autre jardin, sis au lieu dit Pech Garlet, commune de Labenne, confrontant au nord à Lugol, à l'est à Jouany, au sud à Cammas et à l'ouest à Cubaynes, formant les numéros TROIS CENT CINQUANTE ET UN (351), TROIS CENT CINQUANTE-DEUX partie (352 p.) de la section B, du plan de Labenne ;

Tous les dits immeubles qu'ils appartiennent à BOUSQUET André pour les avoir recueillis dans la succession de son père BOUSQUET Alexandre, décédé le vingt-huit octobre mil neuf cent dix-sept, et une partie lui provient d'une cession de droits successifs à lui consentie par sa sœur Simone BOUSQUET, épouse Antoine ECHE, aux termes d'un acte par Maître LASCAZES, notaire à Toulouse, le neuf mars mil neuf cent vingt, enregistré ;

ils sont transmis avec leurs superficies quelles soient, leurs servitudes actives et passives, leurs dépendances et appartenances

signé : François SÉGUÉY.  
Enregistré à Cahors, le  
mille neuf cent vingt-trois,  
folio case Reçu  
décimes compris.  
Le recouvreur,  
signé : PONCHARRAU.

— Cela ne peut pas être, s'écria-t-elle brusquement, d'une voix sourde ; il ne faut pas que M. Marly soit la victime de sa trop grande affection pour nous. Il doit y avoir un moyen d'empêcher une mesure aussi injuste !

— C'est précisément, répliqua le comte, parce que j'ai pensé qu'une semblable nouvelle ne vous serait pas indifférente que je me suis permis de venir vous trouver, mademoiselle. Je sais que vous êtes une fille de grand cœur et de grand courage ; aussi je n'hésite pas à vous répondre : Oui, il y a un moyen de sauver M. Marly ; seulement, il est tellement héroïque que j'hésite presque à vous le proposer.

— Quel est-il ? demanda Thérèse en relevant la tête et en fixant sur son interlocuteur ses yeux bruns mouillés.

— L'instrument qui a fait la blessure, répondit énigmatiquement le comte, peut aussi la guérir.

— Je ne comprends pas, murmura Mlle Somberton.

— Je m'explique. Le sort de M. Marly est entre les mains de son chef, M. Perceval, et M. Perceval me doit beaucoup. Il ne peut rien me refuser, et il s'empressera de m'accorder le maintien en fonctions de votre jeune rédacteur, si je vais le lui demander. Mais vous concevez bien que M. Marly m'est, à moi, fort indifférent ; je ne me mêlerais donc de cette affaire qu'à une condition.

— Une condition ! répéta avec éf-

— Mais enfin, objecta Thérèse, saisie au milieu de son désarroi d'un soudain accès de défiance, qui me prouve que vos renseignements sont exacts et que la position de M. Marly est réellement menacée ? Qui me dit que vous n'avez pas tout simplement pour but de nous intimider, moi et mon père ?

— Je suis flatté de la bonne opinion que vous avez de moi ! répliqua ironiquement M. d'Entrevignes ; puisque vous doutez de ma sincérité, voici un document qui vous convaincra peut-être.

En même temps, il tira de son carnet la lettre avec en-tête administratif, qu'il s'était fait écrire par Perceval.

Par cette missive affectant un caractère semi-officiel, le chef des instances annonçait au comte que les communications indiscrettes adressées aux journaux étaient l'œuvre d'un rédacteur du nom de Marly, et qu'il allait prendre des mesures pour que cet abus de confiance fût sévèrement puni.

— Lisez cette lettre, ajouta d'Entrevignes en la présentant à Thérèse, et vous verrez que je ne vous en impose pas.

Elle lut, et le dernier espoir qu'elle eût conservé dans un coin de son cœur s'envola. Ses lèvres tremblèrent de nouveau, ses yeux s'humectèrent, et rendant le billet au comte :

— Pardon, monsieur ! murmura-t-elle.

— Mais si vous perdez votre procès (ce qui peut arriver), la réputation de votre aïeule en sera encore plus gravement compromise. En second lieu, dans la rédaction du désistement on a procédé avec la plus grande délicatesse. Depuis ma dernière visite j'en ai revu moi-même le texte et j'en ai adouci les termes avec un soin respectueux. Dans cet acte vous déclarez que, sans aller au fond des choses et tout en gardant vos convictions au sujet de l'état-civil de vos ascendantes, vous renoncez purement et simplement à bénéficier du jugement à intervenir, quel qu'il soit. En quoi une pareille déclaration atteint-elle l'honneur de votre mère et de votre grand-mère, et pouvez-vous hésiter, pour une simple question de finances, à sauver un garçon qui vous a sacrifié son gagne-pain et qui, demain, sera destitué impitoyablement, si vous refusez de venir à son aide ?

— Que puis-je vous répondre ? s'exclama Thérèse désespérée ; les raisons que vous me donnez me déchirent le cœur, mes idées se brouillent, et je n'ai plus ma tête. Permettez-moi de consulter mon père, sans lequel je ne puis rien décider ?

— Je n'ai pas l'intention de vous planter le poignard sous la gorge, répondit le secrétaire des commandements, seulement rappelez-vous que le temps presse. Demain, on statuera sur le sort de M. Marly, et pour peu que vous tardiez, la mesure sera prise quand j'arriverai.

(A suivre)